



Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département : Département de la cohésion sociale (DCS)

Crédit : 11 100 000 francs

Année : 2024

**Objet : Financement supplémentaire pour l'Hospice Général -
Prestations - Action sociale**

Programmes : C01 - Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale

Nature : 36 – Hospice Général – Prestations – Action sociale

Nombre de postes : N/A

Motifs-détails : Les prestations relatives à l'action sociale, versées par l'Hospice général, résultent de l'application de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle - J 4 04 (LIASI) et de son règlement. Selon les projections réalisées par l'Hospice général à fin août, les dépenses dévolues à ces prestations pour cette année devraient s'élever à 429 353 123 francs, entraînant par conséquent un dépassement de crédit probable de 11 100 000 francs, soit +2.7%.

Ce dépassement budgétaire est la conséquence de causes multiples et complexes qui ont entraîné une augmentation des nouvelles demandes et du nombre de dossier à l'aide sociale, mais également un allongement de la durée de l'aide et une baisse des sorties. Une étude systémique sur les causes socio-économiques de cette situation est en cours au sein de l'Hospice général et sera disponible début 2025.

La précarisation croissante du marché de l'emploi (contrats à durée déterminée, temps partiel, contrats intérimaires, etc.) touchant les personnes peu qualifiées et l'augmentation du coût de la vie (loyers, assurances maladies, inflation sur les produits de première nécessité, etc.) constituent des éléments probants pouvant expliquer cette situation. Par exemple, l'Hospice général a constaté une augmentation

de la proportion de dossiers d'aide sociale concernant des travailleurs disposant d'un revenu d'une activité. Cela démontre que de plus en plus de personnes à Genève, malgré un emploi, peinent à subvenir à leurs besoins essentiels.

Le nombre de dossiers moyen mensuel suivis par l'institution est en hausse et s'établit à 15 927 à fin août (+6.8% par rapport à l'année dernière). Au vu du contexte économique actuel, l'Hospice général prévoit pour cette année une croissance des dossiers moyens de +8.2% par rapport à l'année dernière, soit 16 136 dossiers financiers moyens. Par rapport au budget 2024 (15 473 dossiers moyens), la progression attendue est de +4.3%, soit 663 dossiers supplémentaires.

Dans la mesure où l'Hospice général est tenu de verser les prestations prévues par le cadre légal applicable à toutes les personnes éligibles à ces prestations, et afin de respecter les dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), le Conseil d'Etat soumet à l'approbation de votre commission cette demande de dépassement de crédit pour un montant total de **11 100 000 francs**.

Conseil d'Etat :



6 novembre 2024

La chancelière d'Etat :

Décision de la commission des finances :

Accord	Date :
Refus	Signature :